

de n'accorder que \$3.00 à ses médecins pour chaque examen médical. Lorsque la profession aura pris connaissance des faits qui se sont passés à la dernière réunion du Bureau des Gouverneurs, j'ai lieu de croire que mon étonnement sera partagé par un grand nombre.

Personne n'ignore que M. le Dr E. P. Lachapelle, président du Bureau des Gouverneurs est comme l'on dit ici le "haut médecin", ou si vous voulez, le médecin en chef de la Sauvegarde. Je me suis procuré une copie authentique de la proposition adoptée le 26 septembre dernier par le Bureau, au sujet des examens médicaux pour les compagnies d'assurances, que je vous sou mets :

"Proposé par le Dr L. P. Normand, secondé par le Dr Albert Laurendeau et unanimement résolu :

"Que le Collège des médecins approuve entièrement la position prise par les sociétés médicales, "re" tarif pour examen des compagnies d'assurances et des sociétés de secours mutuel ; et qu'en conséquence le Collège prie fortement tous les médecins de la province de Québec de ne pas faire d'examens d'assurances pour un honoraire moindre de \$5.00 pour les compagnies d'assurances et de \$2.00 pour les associations mutuelles.

((Vraie copie)

P. V. FAUQUER, M.D.
Sec. Col. M.C.P.Q.

En cette affaire, ce qui me semble un peu ironique, c'est que les membres du Bureau des Gouverneurs, moi tout le premier, nous avons offert à M. le Président nos congratulations, parce que sa compagnie La Sauvegarde n'était pas entrée dans le mouvement, parce qu'elle payait généreusement ses examinateurs, parce qu'elle donnait un salubre exemple à d'autres compagnies prodigues et mesquines en même temps ; toutes choses que M. le Dr Lachapelle parût accepter de bonne grâce.

Je crois, je veux croire, Messieurs, que cette décision de la Sauvegarde a été prise hors la connaissance de son médecin en chef ; et j'ai été informé que si la compagnie ne revenait pas sur sa décision, M. le Dr Lachapelle allait offrir sa démission. En cela il aurait l'approbation unanime de la profession, nos sympathies iraient spontanément à lui, qui ferait ses efforts pour

imposer aux compagnies d'assurances les légitimes réclamations des sociétés médicales, appuyées sur les vœux du Congrès des médecins de langue Française et du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins.

J'ai lieu de croire, Messieurs, et il me fait plaisir de vous dire : que actuellement très peu de médecins, je dirais volontiers aucun, ne font d'examen à moins de \$5.00 dans les districts de Wolfe, Sherbrooke, Beauce, Chicoutimi, Terrebonne, Portneuf, Lac St-Jean, Trois-Rivières et Joliette.

Dr Laporte.— Ces jours derniers j'ai eu occasion de lire le rapport de septembre de l'Association d'Arthabaska, et je dois vous dire que j'ai été péniblement affecté par le manque de caractère des délibérations de cette société médicale. Après discussions les confrères d'Arthabaska adoptèrent les conclusions suivantes ; (il vaudrait mieux dire n'adoptèrent pas de conclusions, mais enfin.....) :— "tout en admettant le bien fondé d'un nouveau tarif pour les examens médicaux pour assurances, notre Association ajourne sa mise en vigueur à une date ultérieure, afin qu'il y ait entente et unanimité entre tous les médecins de la province à ce sujet."

Voilà qui est pour le moins singulier. Ces Messieurs ignorent-ils quelle position a prise le Congrès des médecins de langue française à Trois-Rivières, le Bureau des Gouverneurs, les Sociétés médicales, que vient de citer notre secrétaire, etc. Il faudrait peut-être faire signer un "round robin" par tous les membres de la profession inscrits au registre, et puis finalement, le passer aux dits médecins qui siégeaient à Victoriaville le 4 septembre dernier,— pour avoir leur concours.— Il me semble que "s'il n'y a pas entente et unanimité, "c'est bien dans Arthabaska et non dans le reste de la province.

Nous conseillerions à M. le Gouverneur Sirois de soigner ses administrés et de prolonger indéfiniment leur état d'âme. Il est très heureux, le représentant d'Arthabaska, ses commettants ne se permettent pas souvent d'avoir des opinions à eux. Il ne leur répugne pas d'exprimer publiquement la profonde résolution qu'ils ont adoptée à la même séance au sujet de la formation d'un Bureau provincial d'examineurs." "Le Secrétaire est chargé d'écrire au Dr J. O. Sirois, gouverneur, notre représentant dans le Bureau du